



	MENURET		X
<p><b>Organismes associés au titre des services de l'État :</b>  <b>Préfecture de l'Indre</b>  BCL/CL - CS80583, 36020 Châteauroux cedex</p> <p><b>Ddt de l'Indre – SPREN/unité planification</b>  Cité administrative, CS 60616, 36020 Châteauroux cedex  Tél. : 02 54 53 21 79</p> <p><b>Dréal</b>, 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans cedex 2</p> <p><b>UT Dréal</b>, cité adm, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex</p> <p><b>Drac</b>, 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans</p> <p><b>Ars</b>, cité administrative, CC 30587, 36019 Châteauroux cedex</p> <p><b>DDCSPP</b>, cité administrative, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex</p> <p><b>Udap</b>, cité cité administrative, CS 10514, 36020 Châteauroux cedex</p> <p><b>Inao</b>, 12 place Anatole-France, 37000 Tours,</p>	<p>prefecture@indre.gouv.fr</p> <p>ddt-spren-planification@indre.gouv.fr</p> <p>ut36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr</p> <p>Ars-centre-dd36@ars.sante.fr</p> <p>ddcspp@indre.gouv.fr</p> <p>udap.indre@culture.gouv.fr</p> <p>INAO-TOURS@inao.gouv.fr</p>		X
<p><b>Autres services associés ou consultés :</b>  <b>Conseil régional de la région centre Val-de-Loire</b>  9, rue Saint-Pierre-Lentin, 45041 Orléans cedex  Tél. : 02 38 70 30 30</p> <p><b>Conseil départemental</b>, hôtel du département, place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 Châteauroux cedex, Tél. : 02 54 27 34 36</p> <p><b>Chambre de commerce et d'industrie</b>, 24, place Gambetta, 36000 Châteauroux, tél. : 02 54 53 52 51,</p> <p><b>Chambre d'agriculture</b>, 24 rue des Ingrains, BP 307, 36006 Châteauroux cedex, tél. : 02 54 61 61 61</p> <p><b>Chambre de métiers</b>, 31 rue R. Mallet-Stevens, 36000 Châteauroux tél. : 02 54 08 80 00</p> <p><b>Centre régional de la propriété forestière</b>, 43, rue du Bœuf Saint Paterne, 45000 Orléans tél. : 02 38 53 07 91</p> <p><b>Syndicat mixte de La Châtre en Berry</b>, 15 rue d'Olmor, 36400 La Châtre, Tél. : 02 54 62 00 72</p> <p><b>SCOT du Pays Castelroussin-Val de l'Indre</b>  47, route d'Issoudun, 36130 Déols, tél. : 02 54 07 74 59</p> <p><b>SCOT d'Éguzon Argenton Vallée de la Creuse</b>, 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse, tél. : 02 54 01 09 00</p>	<p>helene.nieul@centrevaleloire.fr</p> <p>contact@indre.fr</p> <p>contact@indre.cci.fr</p> <p>direction@indre.chambagri.cedex</p> <p>contacts@cm-indre.fr</p> <p>ifc@crpf.fr</p> <p>paysdelachatreberry@wanadoo.fr</p> <p>accueil@payscastelroussin.com</p> <p>info@cc-valleedelacreuse.fr</p>		X
<b>Communauté de communes de la Châtre et Sainte-Sévère</b> Place du Général de Gaulle, 36400 La Châtre	s.administratif@cc-lachatre-stesevere.fr		
<b>Communauté de communes de la Marche Berrichonne</b> Maison des Services, 8 rue Jean-Marie-Messant, 36140 Aigurande	contact@ccmarcheberrichonne.fr		
<b>Communauté de communes d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse</b> , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse	info@cc-valleedelacreuse.fr		
<b>Communauté d'agglomération « Châteauroux Métropole »</b> Hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex	servicetechniques@cc-fercher.fr		
<b>Équipe d'études</b> <b>Mandataire</b> : Gilson & Associés, Sas, urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes 28000 Chartres <b>Écogée, environnement</b> 5, rue du Général-de-Gaulle,	<p>MM. Pichon, Hansse  <a href="mailto:contact@gilsonpaysage.com">contact@gilsonpaysage.com</a>  <a href="mailto:info@ecogee.fr">info@ecogee.fr</a></p>	P	X
		-	X

**Objet de la réunion** : Associations et services publics**Procédure** :

Les **modalités de concertation** actées par délibération du 23 mai 2017 sont :

- Diffusion d'informations dans la presse locale (annonces légales), sur le site internet de la communauté de communes avec une partie spécifique pour le PLUi (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux lorsqu'ils existent (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Animation d'ateliers thématiques (bureau d'études et maître d'ouvrage) ;
- Mise à disposition dans les communes et au siège de la communauté de communes de supports d'information relatant les principales étapes du projet : diagnostic, PADD, OAP ... à la charge du bureau d'études ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques,
- Programmation d'une exposition au siège de la communauté de communes, réalisation et mise en place à la charge du bureau d'études ;
- Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant à la population d'adresser ses contributions au projet (maître d'ouvrage),
- Ouverture d'un registre mis à la disposition des habitants pendant toute la durée de la procédure au siège de la Communauté de communes

Lien de téléchargement du diaporama : <http://gofile.me/3HAIj/h4HObddzh>

Le chargé d'études rappelle que cette réunion fait suite aux trois dernières ; l'objectif est d'associer les acteurs du territoire aux réflexions sur l'avenir du territoire. Après avoir évoqué les enjeux de développement économique pour les entrepreneurs, les artisans, les commerçants, les acteurs du tourisme, il faut s'interroger sur l'offre d'équipements et de services du territoire.

Pour ce faire, il propose de s'appuyer sur la notion de densité d'équipements, c'est à dire le nombre d'équipements rapporté à la population du territoire. Il s'agit d'une analyse purement statistique qui se base sur les données de l'Insee et plus précisément la base permanente des équipements. Cela permettra de comparer ces indicateurs avec les territoires voisins. Cette base de données permet notamment de distinguer des équipements et services de différentes gammes : de proximité, intermédiaire ou supérieure. Le détail de ces différentes gammes est présenté dans le diaporama.

Si l'on s'intéresse à l'échelle intercommunale, on note que la densité moyenne d'équipements dans le Val de Bouzanne est parmi les plus élevés du département. Les grandes agglomérations offrent des densités bien plus faibles. Le chargé d'études insiste sur l'importance d'améliorer la communication sur cet atout qui ne tombe pas sous le sens ... Pour autant, le graphique montre que certains territoires offrent une densité encore supérieure. Pour les participants, cela s'explique par un phénomène de décroissance de la population sur ces territoires, et par un éloignement encore plus marqué des grandes agglomérations.

Le chargé d'études poursuit la présentation en venant préciser cette densité par thématiques (artisanat, commerces, santé, sport/loisirs/culture). Sur le thème du sport, il est par exemple précisé qu'il serait préférable d'offrir à l'avenir des équipements de la gamme intermédiaire, par exemple des gymnases multisports d'échelle intercommunale. Les participants font remarquer qu'il n'est peut-être pas judicieux de prôner la création de tels équipements que sur certaines communes pôles.

On note par exemple qu'à Aigurande, l'ensemble des services et équipements a été centralisé au détriment des petites communes voisines. « Ce n'est peut-être pas le modèle à suivre ... ».

Sur les questions de polarités, le chargé d'études rappelle tout de même que le Schéma de cohérence territoriale (Scot) en cours de réalisation a d'ores-et-déjà défini que la commune de Neuvy-Saint-Sépulchre est un pôle structurant (au même titre qu'Aigurande et La Châtre), et que Cluis et Mers-sur-Indre sont des pôles secondaires. Cette armature urbaine correspond aux attentes des élus. Si l'on s'intéresse toujours à la densité d'équipements, ici rapportée à l'ensemble des communes du département, on remarque que Neuvy-Saint-Sépulchre et Cluis offrent une densité élevée, tandis que Mers-sur-Indre manque d'équipements de la gamme intermédiaire. Pour le chargé d'études, il faut s'interroger sur les objectifs du Plui ; peut-être être plus volontaristes en matière de développement démographique dans le bassin de vie de Mers-sur-Indre pour asseoir une offre supérieure.

Le chargé d'études propose une série de cartes représentant les temps de parcours en voiture à partir des principaux pôles du territoire et des territoires voisins. Elles permettent de mettre en évidence la nécessité de mailler le territoire avec les pôles secondaires de Cluis et Mers-sur-Indre.

Il est ensuite question du tissu associatif du territoire. Le chargé d'études précise qu'il s'est appuyé sur des données recueillies sur internet, et que cela mérite un approfondissement avec l'aide des communes et de la communauté de communes. Il est en effet important de montrer que le territoire offre aussi un tissu associatif dense au même titre que les services et équipements.

Au bilan, le chargé d'études conclut que le Plui devra :

- Révéler et maintenir la forte densité d'équipements à l'échelle de la communauté de communes et des pôles actuels
- Renforcer l'armature territoriale en s'appuyant sur les pôles d'appui
- Offrir les conditions de maintien voire de développement d'une offre de santé de base
- Mutualiser les moyens pour créer des équipements d'échelle intercommunale sans concentrer les équipements uniquement sur les pôles

Les élus valident ces éléments et souhaitent que l'on mette d'avantage en avant l'offre d'équipements scolaires qui est aussi un véritable facteur d'attractivité pour les familles (le RPI « SIVOM des Cinq Vallées » a, par exemple, obtenu une classe supplémentaire à la dernière rentrée).

### **Prochaine réunion**

**Date** : 3 décembre 2019 à 14 h 30

**Objet** : réunion thématique consacrée aux exploitants agricoles et aux professionnels relevant du régime agricole

**Lieu** : MOUHERS - salle de l'ancienne école.

\*\*\*

*Rédigé par Mathieu Pichon et Arnaud Hansse*